

À Madame Christine Albanel,
Ministre de la Culture et de la Communication,

Copie à :

Monsieur Olivier Kaepelin, Délégué aux Arts Plastiques,
Monsieur Alain Maurice, Maire de Valence,
Messieurs Alain Lombard, Directeur régional des affaires culturelles Rhône-Alpes,
Michel Griscelli, Alain Rerat, Conseillers arts plastiques DRAC Rhône-Alpes,
Monsieur Jacques Norigeon, Directeur de l'École des beaux-arts de Valence,
L'Association Nationale des Directeurs des Écoles d'Art,
La Coordination Nationale des Enseignants en École d'Art.

Valence, le 2 avril 2009

Nous, soussignés, personnel de l'École d'art de Valence, tenons à vous faire part de nos réflexions sur la réforme du statut des écoles d'art.

Le récent compte rendu de l'AERES suscite bien des interrogations et focalise aujourd'hui des critiques fondées, mais qui nous semblent excéder la simple portée de sa mission. Dans l'état actuel de l'élaboration du futur de nos établissements, la DAP qui nous représente a investi l'AERES de cette mission d'évaluation et de reconnaissance du DNSEP au niveau de l'enseignement supérieur; reconnaissance dont il est difficile de contester l'utilité.

Si l'équivalence européenne des diplômes entre écoles d'art et universités nous tient à coeur parce qu'il garantit la mobilité et la circulation des étudiants entre écoles et universités, nous pensons aussi que l'Université ne peut pas servir de modèle en tout.

De nombreux points positifs ont cependant été soulignés, et si nous partageons l'émotion suscitée par les conditions pour l'homologation dont se font aujourd'hui l'écho nombre d'écoles, il nous semble néanmoins important de maintenir un dialogue et de négocier ses préconisations conditionnelles, dans les termes même que revendique l'Agence, au nom de « la diversité de nature et de mission des structures et des formations évaluées ainsi que la diversité des champs disciplinaires ». Article 1^{er}, Chapitre 1^{er}, du Décret n° 2006-1334 du 3 novembre 2006.

Revoir les exigences des mémoires, les conditions de leur élaboration, de leur production, et de leur évaluation.

Il ne s'agit pas de nier le rôle de l'écrit dans les processus de recherche et dans les conditions de sa diffusion. En revanche, il s'agit d'inventer des modalités d'écriture qui soient en prise et en dialogue avec la pratique plastique de chaque étudiant et avec la rigueur de la recherche. L'articulation entre théorie et pratique peut aussi différer selon les champs disciplinaires, art et design, des écoles.

Interroger les conditions de recrutement des enseignants.

Il ne s'agit pas de mettre en cause la présence de docteurs mais de défendre la nécessité d'ouvrir nos enseignements à des parcours individuels professionnels considérés comme «atypiques» et dont l'activité et la reconnaissance dans le milieu professionnel attestent de la qualité et de l'engagement d'artistes, d'auteurs ou de chercheurs.

Réaffirmer les finalités de nos diplômes.

Nous défendons la qualification de «diplôme professionnalisant». Le suivi des anciens étudiants permet d'affirmer que dans leur majorité, ils parviennent à s'intégrer dans des secteurs d'activités proches de la culture et des arts. Nous demandons que soit différenciés les termes «professionnalisant» et «professionnel», les modèles professionnels ne pouvant être une référence.

Définir les contours de la recherche en école d'art.

Il nous paraît important de distinguer la recherche menée par nos étudiants, inhérente à la philosophie de nos enseignements dans les écoles d'art de celle qui peut être menée et impulsée par les enseignants avec les étudiants, en partenariat avec d'autres structures d'enseignement et de recherche. Cette distinction signale la richesse de l'invention et de la création du milieu des écoles d'art. La notion de recherche dans une école d'art, ses contenus, ses enjeux et les formes restent à définir. Dans cette logique d'altérité et de complémentarité, il n'est pas à exclure que la culture spécifique des écoles d'art soit un apport pour la recherche universitaire

Contester les fondements de la taille critique des EPCC évoquée dans les projets de circulaire par la DAP.

Alors que les « économies d'échelle » et la « rationalisation » restent les objectifs affichés par les projets de circulaires de la DAP, nous demandons en quoi les futurs EPCC "multisites" sont des facteurs favorables à cette rationalisation ?

Après la disparition de la taille critique supérieure de 600 étudiants, nous demandons la suppression de la taille critique inférieure des EPCC à 250 étudiants. Il faut rappeler que, d'une part la taille moyenne des écoles françaises est de 150 étudiants et seules 11 écoles (dont aucune Ecole nationale) dépassent le seuil requis et, d'autre part cette taille critique n'est ni motivée ni justifiée.

Obtenir l'équivalence de nos statuts avec celui des enseignants des écoles nationales.

Sur tous ces points,
nous demandons que la DAP clarifie sa position.

Les enseignants,
Les assistants
Les techniciens
La documentation